

[L'été BV] L'Immaculée Conception, fruit d'une longue réflexion

Article rédigé par BV, le 10 août 2023

Source [BV] : À quelques jours du 15 août, grande fête de la France chrétienne, BV revient sur la longue réflexion et la tradition qui ont précédé l'officialisation de la fête de l'Immaculée Conception.

En suivant la route vers Noël, les chrétiens attendent impatiemment la naissance du Christ, mais durant ce voyage, il existe une étape, une halte afin que les croyants puissent célébrer celle qui a porté le Messie : la Vierge Marie. Ainsi, le 8 décembre, selon les dogmes de l'Église, est fêtée l'Immaculée Conception de la mère du Christ, c'est-à-dire l'exemption de cette dernière du péché originel. Mais cette notion, acquise et comprise aujourd'hui dans l'esprit de nombreux catholiques, ne fut adoptée qu'en 1854 après plus d'un millénaire de débat.

Si la question de l'état de pécheur du Christ est vite tranchée par les premiers théologiens, ces derniers ont cependant plus de mal à se décider sur celui de la Vierge Marie, malgré ses vertus évidentes dont témoignent les textes bibliques. Ainsi de la phrase de sainte Élisabeth envers sa cousine : « Bénie sois-tu entre les femmes » (Luc 1,39-45). Ainsi l'immaculée conception de la Marie ne fut jamais décidée et entraîna des siècles de débats entre les « immaculistes », partisans du dogme, et leurs opposants dits « maculistes ». En 1476, Sixte IV (1414-1484) fixe la date du 8 décembre comme la fête de la conception de la Vierge Marie, fixée neuf mois avant sa naissance, qui est célébrée le 8 septembre.

Il faudra attendre 1854 pour que le pape Pie IX (1792-1878) proclame le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Ce dernier définit et proclame, par le catéchisme de l'Église catholique, publié en 1997, que « *pour être la Mère du Sauveur, Marie fut pourvue par Dieu de dons à la mesure d'une si grande tâche [...] La bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception [...] préservée intacte de toute souillure du péché originel [...] au long des siècles, l'Église a pris conscience que Marie, "comblée de grâce" par Dieu, avait été rachetée dès sa conception [...] par la grâce de Dieu, Marie est restée pure de tout péché personnel tout au long de sa vie* » (catéchisme de l'Église catholique, art. 490-493).

[Lire la suite](#)